



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et des Élections

Arrêté n°DCL/BCE/2026/139 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Le Préfet de l'Eure

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code électoral ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du 8 avril 2026 nommant monsieur Xavier DELARUE, préfet de l'Eure ;
- le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

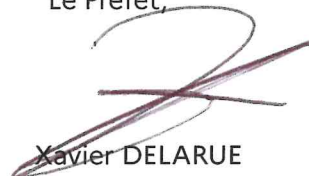
ARTICLE 1^{er} : Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département de l'Eure est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 147 du code électoral, le tableau des électeurs sénatoriaux annexé au présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de trois jours à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et accessible sur le site Internet de la préfecture. Il sera, en outre, notifié à chaque maire du département.

Évreux, le 12 juin 2026

Le Préfet,



Xavier DELARUE